

ABONNEMENT

| Saumur | |
|------------|--------|
| Un an | 25 fr. |
| Six mois | 13 |
| Trois mois | 7 |
| Poste | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

| | | |
|--------------|--------------|----|
| Annonces, | la ligne.... | 20 |
| Réclames, | — | 30 |
| Faits divers | — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 JUILLET

A LA CHAMBRE

Séance d'hier vendredi. — Les tribunes sont bondées, la plupart des membres du corps diplomatique sont présents.

M. Floquet annonce qu'il a été décidé que la fixation de la discussion de l'interpellation de M. Laur aura lieu aujourd'hui. M. Ribot juge qu'il y a eu malentendu.

Il a demandé d'ajourner purement et simplement l'interpellation de M. Laur.

Il l'a fait parce que quelques lignes parues dans un journal ont suffi à jeter le trouble.

Il n'y a pas une seule question étrangère qui puisse être traitée à la tribune. Le gouvernement veille et il est préparé à intervenir pour toutes les questions.

L'attitude du gouvernement était justifiée. Il y a dignité à ne pas chercher des agitations stériles.

Dans le zèle apparent de patriotisme, il se mêle quelques inspirations intéressées.

Le gouvernement de la République n'a pas besoin de conseils.

M. Ribot demande l'ajournement indéfini.

M. Laur a la parole. L'orateur ne répondra rien sur les questions personnelles. Il s'agit en effet de la dignité nationale.

Le ministre a prétendu qu'il n'y a rien. Je prétends le contraire : il y a des preuves. J'espère que la Chambre se maintiendra dans un désir d'avoir des explications. Elle se demandera pour quelle raison vous reculerez.

L'ajournement est mis aux voix.

M. Déroulède veut expliquer son vote. — M. Floquet refuse. (Tumulte.)

M. Déroulède insiste et monte à la tribune. (Bruit.)

Le centre hurle et pousse des clameurs.

M. Déroulède, au milieu des clameurs, prononce quelques paroles.

M. Floquet veut retirer la parole à M. Déroulède. Celui-ci termine en disant que le Cabinet ne fait preuve toujours que de faiblesse.

M. Pichon a la parole.

Il veut expliquer, lui aussi, son vote. Il a voté hier contre l'ajournement. Il fera de même aujourd'hui, car lorsqu'il s'agit de questions de dignité nationale, de patriotisme, on ne doit pas les écarter de la tribune. Il faut que le pays connaisse toute la vérité.

L'ajournement demandé par le ministre des affaires étrangères est prononcé par 319 voix contre 103.

A la suite du vote, on revient au tarif des douanes. Il est temps pour le ministère que les vacances s'ouvrent.

ÉTAT D'ESPRIT RÉPUBLICAIN

La guerre civile qui désole et ruine le Chili a en France un contre-coup bizarre : la mise sous séquestre d'un cuirassé. Ce navire avait été commandé à notre industrie par le gouvernement régulier, celui du président Balmaceda ; les révoltés congressistes demandaient à la justice française de ne lui donner la liberté des mers qu'après la fin des hostilités.

La Cour de Paris vient de lever le séquestre qui pesait sur le *Présidente Errazuris* ; son jugement est, d'une manière absolue, conforme aux principes du droit public international.

La France, en effet, n'a pas à prendre parti entre les adversaires qui se disputent le Chili, entre congressistes et balmacedistes. Tout ce que le gouvernement doit connaître de cette affaire, c'est qu'il n'existe, dans cette République (qui n'est pas celle qui divise le moins les Chiliens), qu'un gouvernement reconnu par la France et accrédité auprès d'elle, celui du président Balmaceda. Aucune puissance européenne, d'autre part, n'a encore reconnu aux congressistes la qualité de belligérants.

Divers journaux républicains s'indignent cependant de l'arrêt de la Cour de Paris.

« Nous sommes attristés et confondus, s'écrie la *Justice*. » La *République française* n'est pas moins émue et traite Balmaceda de « Boulanger américain » en lutte contre le pouvoir légal du Chili.

Il a semblé à la Cour de Paris, et il nous semble, à nous aussi, que « le seul pouvoir légal » d'un pays est celui qui est reconnu par les puissances. Mais voilà : les rédacteurs de la *République* et de la *Justice* ont si longtemps défendu les émeutiers contre les gouvernements établis qu'ils ne peuvent se mettre dans la tête qu'ils sont — pour le moment — détenteurs légaux du pouvoir. Ils pensent, ils parlent, ils agissent comme des révolutionnaires. Soutenir des insurgés est pour eux plus qu'une seconde nature. C'est, comme on dit, dans le sang.

Il n'en est pas moins curieux de voir des organes gouvernementaux défendre la cause de l'émeute, même contre un Président de République.

AFFAMÉS ET REPUS

De M. Emmanuel Arène, un « arrivé », un « satisfait », au sujet de l'anarchiste Culine :

« Un jour de l'année terrible, pendant le siège, Victor Hugo, devant quelques personnes réunies à sa table, disait majestueusement : « une idée m'est venue ; j'irai seul sans armes, au-devant de l'ennemi ; je tomberai, frappé à mort, et le siège sera fini ! » Pour vous ! » répondit irrévérencieusement un de ses convives. Mais Victor Hugo, du moins, était Victor Hugo, et Culine n'est que Culine. Il persuade pourtant aux braves gens comme Carrette, que le jour où il sera député, qu'il touchera vingt-cinq francs par jour, la question sociale sera résolue ! Et c'est, ma foi ! vrai ; pour lui, Culine, elle sera résolue ! »

De l'*Intransigeant*, au nom des mécontents à l'ex-communard Ranc, aujourd'hui satisfait :

« Vraiment, cet homme est à plaindre. Car il perd la mémoire au point de ne plus se souvenir qu'il fut, lui aussi, « un agitateur. »

» Serait-il aujourd'hui sénateur si, jadis, il n'avait pas quelque peu conspiré ? Et que seraient ses amis actuellement au pouvoir s'ils n'avaient été eux-mêmes des « agitateurs », qui ne songeaient, d'ailleurs, qu'à faire leur fortune ?

» Ils l'on faite, leur fortune, et à présent,

comme Pangloss, ils déclarent que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, puisqu'ils sont satisfaits. »

ENTRE FRÈRES ET AMIS

On inaugurerait l'autre jour au Père-Lachaise, en grande pompe républicaine, le tombeau de Victor Noir.

Les orateurs du parti, surtout M. Deschaux, vice-président du Conseil municipal, ont piétiné avec une rage de commande sur le cadavre de l'empire : les colères de la première heure devraient, ce nous semble, être un peu calmées à vingt et un ans de distance. En fin de compte, on a failli se battre en plein cimetière. Un socialiste nommé Susini ayant fait illusion au « massacre de Fourmies » a été hué :

« M. Dalou, dit le *Matin*, s'approche de M. Susini.

» — Allez-vous en, mon ami, vous dites des insanités.

» — Vous êtes *oun* imbécile ! répond le bouillant tribun blanquiste.

» — Et vous une f... bête, riposte Dalou.

» M. Susini, exaspéré, hors de lui, lève sa canne sur la tête du sculpteur. En un clin d'œil, il était désarmé, saisi, bousculé, enlevé. La foule lui aurait fait un mauvais parti sans l'intervention des agents, qui parviennent à le délivrer en l'emmenant hors du cimetière. On les applaudit. »

Comme le fait remarquer un de nos confrères, Victor noir eût été étonné si on lui eût dit qu'un jour viendrait où on applaudirait des gardiens de la paix sur sa tombe !

INFORMATIONS

Le bruit court que la jeune fille d'un de nos députés, M. Charles Roux, grand et riche industriel, serait fiancée à l'aîné des fils du Président de la République.

La future, dont la distinction et la beauté sont remarquables, apporterait en dot un magnifique château sur les bords de la Méditerranée.

L'*Intransigeant* publie une dépêche de Bruxelles, 16 juillet, disant que M^{me} de Bonnemains, dont la santé était depuis longtemps chancelante, est morte jeudi après midi.

LES SÉMINARISTES SOLDATS

Comme c'était leur droit et leur devoir, les évêques ont installé, à l'usage des séminaristes soldats, des salles de réunion, de lecture, des maisons de famille où ils peuvent se trouver réunis en sortant de la caserne.

Où est le mal, où est le danger ?

S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, a présidé un Conseil chargé d'étudier les meilleurs moyens d'utiliser la présence des séminaristes à la caserne.

Ce Conseil empêche les républicains de dormir ; il leur semble qu'on médite de monter à l'assaut de la société civile.

Et pour conjurer ce grave péril, ils n'ont d'autres ressources que d'invoquer à leur se-

cours la licence des mœurs des casernes !

Faut-il que la rage aveugle ces gens-là, pour qu'on les entende débiter de pareilles insanités et défendre la caserne contre les attaques du cléricisme, la caserne qui, à les croire, devait être son tombeau !

Ils ont voulu les prêtres soldats, et maintenant qu'ils les ont, ils sont plus furieux qu'avant.

L'INCIDENT D'HALLUIN

Une société musicale d'Halluin (Nord) a demandé au préfet l'autorisation de jouer sur la place publique, et le préfet a refusé.

Pourquoi cela, s'il vous plaît ? Vous l'avez déjà deviné : parce que les contribuables d'Halluin votent mal ! et puis parce qu'il ne peut laisser entendre quelque saxophone cléricale.

« Si le préfet du Nord cherche tous les moyens de vexer les excellents Français d'Halluin, en revanche, il est tout miel pour les francs-maçons étrangers. La veille du 14 juillet, après avoir de nouveau refusé à une musique française la permission de jouer sur la place publique d'Halluin, notre préfet accorda cette autorisation à une bande de musiciens belges. Ne fallait-il pas accentuer l'outrage, et bien montrer que, sous la République, les catholiques sont, de droit, voués à toutes les insultes ?

» Cette insolence exaspéra les catholiques. Quand les Belges arrivèrent, les Halluinois répondirent à la provocation du préfet par une manifestation que nous ne saurions blâmer. Beaucoup se souvinrent qu'en 1870, ces mêmes francs-maçons belges dont le préfet Veldurand favorisait les menées, avaient cyniquement applaudi aux victoires de l'Allemagne. Ce fut donc aux cris mille fois répétés de : *Vive la France ! A bas la Prusse !* que les Halluinois se portèrent au devant des protégés du préfet. En vain, le commissaire Schwartz voulut-il s'opposer à cette sortie. Escortés par une foule qui ne s'élevait pas à moins de douze mille personnes, les gueux belges durent honteusement repasser la frontière.

» Tel est l'incident d'Halluin. En adressant à une population pleine de patriotisme un pareil défi, le préfet du Nord, on ne saurait le nier, a encouru une responsabilité des plus graves. Les tristes scènes de Fourmies n'avaient-elles donc pas assagi ce triste fonctionnaire ? et voulait-il que de nouvelles rixes fissent couler le sang français ? »

LES ACCIDENTS DU 14 JUILLET

Les accidents nombreux survenus dans les départements allongent la liste des victimes.

A Collien (Loire), le mineur Contagieux, 53 ans, tire des salves d'artillerie, une boîte éclate et le malheureux, qui a le bras gauche coupé net et l'abdomen ouvert, est mort sur le coup.

A Camarès (Aveyron), Sicard reçoit en pleine figure une fusée. Il a l'œil droit crevé et la figure affreusement fracassée.

A Montpellier, un musicien du 2^e génie se pend dans sa chambre, et Roudier, qui a trop copieusement fêté le 14 juillet, étend quelques bottes de paille à terre, y met le feu et se cou-

che dessus. Il meurt asphyxié.

A Sartène, le commissaire de police de Chailon est tué en pleine rue par un citoyen qui célèbre ainsi le 14 juillet.

Le 14 juillet, au pénitencier de Mas-Eloi, près Limoges, 9 détenus se ruent sur le sabotier de l'école, qui est roué de coups.

A Dunkerque, un soldat du 140^e de ligne tombe du 2^e étage de la caserne et se fracasse la mâchoire.

A Bourg, au sortir d'un bal du 14 juillet, une jeune fille, Leclerc, blessée à l'abdomen un conducteur du P.-L.-M. qui est transporté à l'hôpital dans un état désespéré. Elle se tue ensuite d'un coup de revolver.

A Boulogne-sur-Mer, une forte panique s'est produite au théâtre municipal à la représentation gratuite donnée pour le 14 juillet. Une couronne du lustre s'est détachée tout à coup et a blessé cinq personnes en tombant d'une hauteur de quinze mètres. Les assistants, croyant qu'il y avait le feu, ont encombré les couloirs et on a eu beaucoup de peine à rétablir l'ordre. Les médecins n'ont pas encore pu se prononcer sur la gravité des blessures et des écrasements. Tout cela n'était pas dans le programme.

Plusieurs accidents se sont produits au Havre pendant les régates et la journée du 14 juillet.

Aux régates, un des concurrents s'est noyé. Le *Siola* et le *Décimas*, côtes anglaises, ont eu leur mât de flèche cassé. Le *Marsouin*, bâtiment français, a été démâté au ras du pont. Toutes ces avaries ont été occasionnées par une surcharge de la voiture.

Pendant la fête du 14, un nommé Alfred Lécrocq a eu trois doigts enlevés par un pistolet qu'il voulait faire partir, et qui a éclaté.

Dans la rue du Perrey, une petite fille de quatre ans a été blessée gravement à l'œil par un individu qui prenait part au jeu de la « perche ».

A Rouen, deux ouvriers employés à la charpente du feu d'artifice sont tombés d'un mât et se sont blessés assez sérieusement. Un employé du gaz, pendant le gonflement d'un ballon, a été asphyxié et on a eu beaucoup de mal à le rappeler à la vie.

LA GREVE DES EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER

Voici quelle était la situation de la grève des chemins de fer hier à midi :

A la gare d'Orléans, la rentrée des ateliers s'est effectuée sans incident. On constate une cinquantaine de rentrées de plus que jeudi. La détente continue aux marchandises : 36 hommes ont demandé à rentrer, 29 ont été admis à reprendre hier matin leur service.

A Saint-Denis et à la Plaine, aucun incident. Situation stationnaire.

A l'Ouest. — Une réunion a été tenue hier

matin rue Clérault. Cinquante grévistes y assistaient sous la présidence de M. Prades. Celui-ci a recommandé d'éviter la violence et de ne pas maltraiter ceux qui voulaient continuer le travail. Il a invité les grévistes à dresser un formulaire de leurs réclamations s'engageant à les faire parvenir aux pouvoirs publics. L'enthousiasme des grévistes était moins grand que la veille.

A Juvisy. — La situation s'améliore. A l'exception de 23, tous les ouvriers ont repris le travail.

A Montparnasse. — Les hommes d'équipe ont cessé hier matin leur travail.

A la gare de Lyon. — Le service de factage pour les Halles s'est effectué sans incident avec le concours des cochers d'omnibus de la Compagnie.

L'AFFAIRE DE LA MÉLINITE

La Cour a rendu son arrêt. Turpin, Triponé, Fasseler et Feuvrier ont vu maintenir contre eux les peines prononcées par le jugement du 17 juin dernier.

La Cour a de plus ordonné la confiscation des documents et objets saisis au comicile des inculpés, ordonnance que le tribunal de première instance avait omis de rendre.

« A ce propos, écrit un correspondant parisien à l'*Espérance du Peuple*, je dois vous confier que l'affaire Turpin ne semble pas devoir être de si tôt enterrée. On assure même qu'elle pourrait prendre une certaine extension.

» Quand M. de Freycinet déclara dans les termes que vous savez, à la tribune du Palais-Bourbon, que notre armement militaire n'était pas compromis par la « trahison » de Turpin et de ses compagnons, il dissimulait audacieusement la vérité. Maintenant que Turpin se voit à peu près sûr de ne pas échapper à la condamnation dont le Tribunal de première instance l'a frappé, l'inventeur de la mélinite se dispose à nous faire des révélations.

» Il avait confié à un ami un dossier particulier qui ne devait être ouvert qu'en cas de malheur : les pièces vont bientôt sortir du coffre-fort où elles étaient renfermées. Dès maintenant il en circule une d'où il résulte que le secret de la composition de la poudre blanche a été vendu à des agents étrangers. La lettre en question a été adressée à M. Canet, le directeur de l'artillerie, à la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée, et elle émane du capitaine Triponé.

» C'est le 25 septembre 1888 que le capitaine notifiât ce renseignement à l'inventeur des canons Canet. Que pensez-vous d'une telle déclaration ? Il me semble impossible que la Chambre reste indifférente et qu'une enquête ne s'institue pas sur la trahison dénoncée par Triponé.

des baguettes ; enfin trois pots de basilic, un gros flanqué de deux petits, luxuriants, arrondis, superbes, amarrés par une corde sur le plancher du véhicule, terminaient le chargement en poupe. Il y avait encore, entre les bonnes gens, à la naissance des brancards, une petite chatte maigre et grise, compagne du rempailleux, et qui, de temps à autre, le long de la jambe de son maître, frottait sa tête de vipère.

Tout cela s'en allait cahotant, les gens, les bêtes, les meubles, vers la demeure où tant d'épaves semblables les avaient précédés. Pour arriver, il fallait trois quarts d'heure à pied, et une grande heure au train de l'âne. Mais qu'importait à Le Bolloche ? Il n'avait pas de hâte d'achever ce voyage-là. Il ne craignait pas comme autrefois par les rues : « Pailleux, pailleux de chaises ! » Il n'était plus rien dans le monde, pas même tresseur de jonc, et il le sentait cruellement. Quand il levait les yeux, d'un côté ou de l'autre, vers les maisons de ses anciennes pratiques, son sourire navré répondait aux étonnements que provoquait son équipage. Les petits garçons riaient, pieds nus sur les seuils, les grandes filles paraissaient aux fenêtres, et d'un mouvement d'épaules, tenant

» Au surplus, les novellistes qui nous font part de cette triste découverte, prétendent qu'en ce qui touche le petit fusil, de non moins cruelles épreuves nous attendent. Certains mécomptes nous obligeraient à perfectionner notre arme et peut-être même à la renouveler. Le ministre de la guerre se verrait dans la nécessité de demander prochainement aux Chambres des crédits considérables pour cette opération. Mais en dépit des assurances qui me sont données par un confident, je ne puis croire que nous en soyons là, et j'écarte hardiment la pénible hypothèse dont on nous menace.

On annonce que M. Athalin, juge d'instruction, vient d'ouvrir une nouvelle enquête, qui vise la vente à l'étranger du secret de la poudre sans fumée dite poudre blanche.

M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, fera aujourd'hui des perquisitions relatives à cette affaire et l'on dit que des arrestations sont imminentes.

Hier, le ministre de la guerre a reçu la demande du général Lavocat pour la formation d'un conseil d'enquête : le commandant de la place de Paris tient à comparaître devant ses pairs.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

ÉCOLE DE CAVALERIE

Par décision ministérielle du 13 juillet 1894, M. Purtscher (Georges-Albert), capitaine au 9^e hussards, à Valence, a été désigné pour occuper l'emploi de professeur d'allemand de l'École d'application de cavalerie, en remplacement de M. Lux, nommé major au 22^e dragons.

PROMOTIONS DE SOUS-OFFICIERS

Par décret en date du 13 juillet 1894, les quinze sous-officiers élèves officiers de l'École d'application de cavalerie dont les noms suivent ont été promus au grade de sous-lieutenant et ont reçu, par décision du même jour, les affectations ci-après :

M. Liotard, du 11^e dragons, affecté au 5^e hussards.

M. Bayard de la Vingtrie, du 2^e chasseurs, au 7^e chasseurs.

M. de Montzey, du 23^e dragons, au 12^e cuirassiers.

M. Baret, du 27^e dragons, au 2^e dragons.

M. Charton, du 2^e chasseurs d'Afrique, au 6^e chasseurs d'Afrique.

M. Gérin, du 3^e chasseurs, au 10^e chasseurs.

M. de Tulle de Villefranche, du 3^e dragons, au 18^e dragons.

encore à brassées les paillasses qu'elles remuaient, se penchaient pour voir, à la volée, ce qui se passait en bas. Ce déménagement leur paraissait drôle. Ils ne se doutaient pas du chagrin de ces deux voyageurs. Encore la femme, plus douce de nature, se résignait-elle un peu. Mais l'homme avait une douleur violente. Il s'y mêlait chez lui beaucoup d'orgueil blessé. L'idée de s'enfermer, lui qui avait commandé une section, sous l'autorité d'une femme, d'une religieuse surtout, l'irritait au plus haut point. Il en voulait par avance à celle qui allait le recueillir. Et à mesure qu'il s'avavançait vers le terme de son voyage, son visage devenait plus rude, ses sourcils se fronçaient : il avait un grand air des jours de revue. Le Bolloche entendait en imposer dès l'abord. On ne le prendrait pas pour un fainéant à bout de ressources, las de rouler et mendiant un asile, non, sûrement, ni pour un homme sans caractère qu'on peut commander comme un enfant. La première nonne qui l'apercevait ne s'y tromperait pas !

Enfin la route monta. Un moulin blanc se dressa vers la droite, et le moulin touchait l'hospice. Avec une bande de pré qui les séparait, ils occupaient tout le sommet de la colline.

M. Florentin, du 22^e dragons, au 12^e cuirassiers.

M. Lemaire, du 16^e dragons, au 2^e dragons.

M. Salles, du 2^e dragons, au 9^e dragons.

M. Albanel, du 12^e cuirassiers, au 11^e dragons.

M. Aguado, du 5^e dragons, au 9^e dragons.

M. Labitte, du 1^{er} chasseurs d'Afrique, au 8^e chasseurs.

M. Réau, du 18^e chasseurs, au 14^e chasseurs.

M. Guerrif de Launay, du 3^e spahis, au 10^e hussards.

LE CYCLONE DU 16 JUILLET

On télégraphie de Brissac, 16 juillet, au *Patriote* :

« Ce soir, à deux heures, un orage épouvantable s'est abattu sur les communes de Notre-Dame-d'Alençon et de Quincé. Une pluie torrentielle, accompagnée de grêle, a ravagé, pendant une heure, toutes nos récoltes, sur une étendue de plusieurs kilomètres.

» La voie du chemin de fer a été coupée au milieu de la forêt de Brissac : le train parti de Doué à 3 heures, et celui parti d'Angers à 6 heures, n'ont pu continuer leur route ; les voyageurs ont été transbordés d'un train dans l'autre.

» La route départementale de Brissac à Doué-la-Fontaine était couverte de trente centimètres d'eau sur une longueur de trois cents mètres, à environ un kilomètre de la gare de Quincé-Brissac. C'est un véritable désastre pour toute la contrée. »

CHAMPS DE DÉMONSTRATION

Dans une lettre que M. A. Bouchard, secrétaire général de la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire, adressait récemment à plusieurs de nos confrères, il est dit que, « sur les seize champs de chanvre dits de démonstration que la Société industrielle et agricole a semés cette année à travers la vallée de la Loire, sur la proposition de son secrétaire, les cantons Nord-Ouest et Nord-Est de Saumur en ont eu dix pour leur part qui sont en très bonne voie. »

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 16 juillet. — Alice-Charlotte-Aimée Desgranges, rue de l'Hôtel-de-Ville.

DÉCÈS

Le 13 juillet. — Marie-Louise Foucher, célibataire, 77 ans, Grande-Rue.

Le 17. — Louis-Hippolyte Guillon, propriétaire, 78 ans, rue des Pâiens.

M. Fresneau, cavalier de manège, rue Basse-Saint-Pierre, n° 5, a trouvé rue du Collège une montre bronzée. La personne à qui elle appartient pourra aller la réclamer à l'adresse ci-dessus.

AUX PETITES SŒURS

NOUVELLE
Par René BAZIN

II

Le lendemain, sur la route qui conduisait aux Petites Sœurs des pauvres, à Jeanne Jugan, comme on disait dans le faubourg, l'âne traînait le plus singulier chargement qui eût jamais pesé sur son bât de misère. C'étaient d'abord, sur le siège de la charrette basse, Le Bolloche, en redingote marron, coiffé de sa chéchia de zouave, et sa femme, dans sa meilleure robe de futaine à carreaux, les yeux mouillés derrière ses lunettes de corne ; puis, juste sur la ligne des essieux, une pyramide composée d'un coffre où se trouvaient les vêtements moins habillés du ménage, d'une caisse percée de trous qu'habitait une famille de lapins habitués au jour crépusculaire et, en couronnement, une bourriche d'où sortaient, en houppes blanches et noires, les plumes d'une couple de poules de Barbarie, maintenue par

Les voyageurs s'arrêtèrent un peu. En face, au bout du chemin, deux corps de bâtiments très élevés s'avançaient en angle ouvert, masquant le reste de la maison, qui ne montrait ainsi que ses deux bras tendus. Un mur d'enceinte tournoyait autour et descendait la pente de l'autre côté. Des cimes d'arbres, aux feuilles nouvelles, le dépassaient çà et là. Toutes les fenêtres étaient ouvertes.

Le Bolloche poussa l'âne jusqu'au pied d'un perron, et attendit.

C'est là comme dans une ruche : on n'est jamais longtemps sans voir une abeille sortir. Une cornette parut, et dessous une sœur toute petite, toute jeune et toute brune.

— Que voulez-vous ? demanda-t-elle.
— Celle qui commande ici, répondit sérieusement Le Bolloche.

— Est-ce pour lui vendre quelque chose ? La bonne mère est très occupée, voyez-vous et si c'était pour cela...

— Est-ce que j'ai l'air d'un marchand ambulancier ? répondit Le Bolloche. Vous n'y voyez pas du tout, mademoiselle — il insista sur le mot, sachant fort bien qu'il s'émancipait d'une tradition respectueuse — j'ai à lui parler, vous

Musique des Écoles communales

Demain dimanche, à 8 heures 1/4 du soir, la Musique des Écoles communales exécutera, dans le Square du théâtre, et sous la direction de M. Meyer, les morceaux suivants :

1. *Le Clément*, allégo. MULLOT.
2. *La Part du Diable*, fantaisie. . . AUBER.
3. *Nabuchodonosor*, fantaisie . . . VERDI.
4. *La Violette*, chœur à trois voix. . . L. PAILLARD.
5. *Marche Russe*, chœur à trois voix L. DE RILLÉ.
6. *L'Enfant de troupe*, chœur à trois voix L. DE RILLÉ.
7. *En place*, quadrille DÉO.

VARENNES-SOUS-MONTSOREAU. — La semaine dernière, on a trouvé le cadavre de sieur Bourel, entraîné par le courant dans la Loire.

On ignore s'il y a suicide ou accident. Bourel, âgé de 43 ans, était journalier, mais n'avait pas de domicile fixe.

CHEVAL EMBALLÉ, VOITURE BRISÉE, QUATRE PERSONNES BLESSÉES

On lit dans le *Petit Courrier* :

« Les pêcheurs à la ligne qui, dès l'aube, dimanche matin, avaient pris place sur les bords de la Loire, à la Roche du Port-Thibaut, ont été témoins d'un accident qui 90 fois sur 100 aurait été mortel, et qui, fort heureusement, se réduit à de nombreuses, mais peu graves blessures.

Un cultivateur partait, avec sa femme, sa belle-sœur et un bébé de deux ans environ, aux obsèques d'un parent de Denée. Les deux femmes et l'enfant étaient déjà placés dans la voiture, quand le cheval, impatienté probablement par le bourdonnement d'un insecte dans les oreilles, se mit à secouer violemment la tête. Le cultivateur, remarquant l'attitude extraordinaire de sa bête, alla pour la saisir au naseau, mais, au même instant, il reçut un coup de tête en pleine poitrine et tomba sous les pieds du cheval qui, effrayé par les cris des femmes, partit, avec une vitesse effrayante, dans la direction du fleuve.

En arrivant à la route d'Angers, en face l'hôtel de la Roche, n'ayant pu prendre le détour, il s'abattit au long d'un mur et brisa un brancard, l'essieu, le garde-crotte, etc. Les deux femmes étaient renversées sur leur enfant, et tous poussaient des cris effrayants.

Un de nos amis, qui pêchait à quelques mètres de là, appela au secours, et, en quelques instants, tous les pêcheurs (excepté ceux qui n'ont pas jugé utile de quitter leurs lignes pour secourir les victimes de ce terrible accident) et les gens de l'hôtel se multipliaient autour des blessés et de l'animal qui n'en pouvait plus.

Le mari a été ramassé évanoui dans la poussière, à vingt mètres de là, la tête toute meurtrie et se plaignant particulièrement de

l'affaire à lui proposer, et même une bonne affaire.

La sœur jeta un coup d'œil sur les voyageurs, le coffre, les trois pots de basilic.

— Je comprends, dit-elle, mon petit bonhomme : je vais la chercher.

Et elle se détourna si prestement qu'il ne put savoir si elle avait disparu derrière le pilier de droite ou celui de gauche.

Petit bonhomme, grommela-t-il, en voilà une péronnelle, pour m'appeler petit bonhomme !

Il se laissa glisser le long du marchepied, et se tint debout, les rênes de corde passées autour du bras, la chéchia impertinente posée en arrière, un peu de côté.

Une ombre courut sur le vitrage cintré du cloître, et une autre sœur parut au seuil de la porte, de taille moyenne, celle-là, mais si frêle qu'elle paraissait petite. Ses mains, qu'elle avait jointes sur sa robe noire, étaient blanches et transparentes. Il eût été difficile de dire son âge. Tous les traits de son visage très fin s'étaient encore amenuisés par la fatigue et l'effort dévorant d'une âme ardente. On n'y voyait cependant pas une ride. Elle avait dans le regard quelque chose d'enfantin, et en même temps

douleurs dans la mâchoire. Sa femme pouvait à peine marcher ; enfin, le bébé avait une blessure partant du genou et se prolongeant jusqu'au pied. Malgré cela on peut dire qu'ils l'ont échappé belle, car les deux femmes et l'enfant auraient dû être, comme la voiture, réduits en morceaux. »

TOURS. — *Un embarquement.* — On nous apprend que le 21 du présent mois on procédera à un essai d'embarquement dans la garnison de Tours.

Les troupes partiront à quatre heures du matin à la désignation de Saint-Pierre-des-Corps. Elles reviendront dans la matinée du même jour.

Nous ne savons si ces opérations militaires s'étendront à la garnison tout entière ; mais elles comprendront, nous assure-t-on, la cavalerie : dragons et hussards.

Les deux rosières. — On a marié à Tours deux rosières à l'occasion du 14 juillet.

L'une est une demoiselle Coppo, l'autre une demoiselle Victorine Thibault.

Leur union a été célébrée avec le cérémonial habituel.

En leur faisant prononcer le *oui* sacramentel, M. le maire leur a remis la bourse contenant la somme léguée par deux généreux donateurs ; c'est une bonne entrée en ménage.

UN VEINARD. — Le gagnant du gros lot de 400,000 fr., au dernier tirage des obligations de la Ville de Paris, est M. Bardon, de Jonzac, président du tribunal civil de Civray (Vienne).

TERRIBLE DRAME DANS LES DEUX-SÈVRES

Un terrible drame vient d'avoir lieu à la Mothe-Saint-Heraye. Un incendie a subitement éclaté pendant la nuit dans une maison habitée par les époux Baret, leurs cinq enfants, le grand-père et la grand-mère septuagénaires. Baret était absent. Sa femme a traversé cinq fois le brasier et a sauvé successivement tous ses enfants ; le dernier sauvetage accompli, elle tomba, les cheveux grillés, les mains, la poitrine et les seins brûlés. On craint qu'elle ne succombe à ses blessures. Quant aux deux vieillards, ils ont été brûlés vifs.

BIEN APPARENTÉ, BIEN RENTÉ

Le colonel Lebel vient d'être remplacé à Vitry, comme receveur des finances, par M. Gesnys, cousin de M. Yves Guyot.

Ce nouveau fonctionnaire qui n'a aucun précédent administratif, doit à sa parenté douze mille livres de rentes.

REPOS DOMINICAL

Les facteurs de poste de Dunkerque ont signé une pétition, appuyée par tout le com-

le sourire compatissant de celles qui ont vécu. Sa coiffe cachait la couleur de ses cheveux. C'était « la bonne mère », une grande dame qui gouvernait deux cents pauvres et soixante religieuses d'un signe de ses doigts de nacre.

(A suivre.)

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
Et Alcoolat composé
De A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes. L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *psoriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement. Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

merce local, tendant à la suppression de la distribution du dimanche après midi. Cette démarche a réussi, et il n'y a plus de distributions de lettre à domicile, le dimanche, à Dunkerque. Ceux cependant qui voudraient recevoir leur courrier du dimanche après midi, peuvent le retirer aux guichets de la poste.

Crédit Foncier de France

TIRAGE DU 15 JUILLET

Bons de 100 francs avec lots (Emission de 1887)

Le n° 157,946 sera remboursé par 100,000 francs. — Le n° 209,010 sera remboursé par 5,000 fr. — Le n° 58,776 sera remboursé par 4,000 fr. — Le n° 440,520 sera remboursé par 4,000 fr.

70 numéros seront remboursés chacun par 200 fr.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 juillet 1891.

Pendant que le 4 1/2 se négocie invariablement à 105.80, le 3 0/0 débute à 95.05, en baisse de 12 centimes sur son cours de la veille. Cette réaction est provoquée par la crainte de l'interpellation à la Chambre de M. Laur sur la violation du traité de Francfort. Ces appréhensions n'ont pas grand fondement, car le 3 0/0 termine à 95.23, soit une hausse de quelques centimes.

La Banque de Paris ne varie pas de son cours de 780 fr. Il faudrait, du reste, un incident d'une réelle gravité pour amener sur ce titre, qui possède intrinsèquement de sérieux motifs de pousser une baisse sensible.

La Société Générale est également invariable à 485 et ne provoque guère que des achats au comptant de la part des capitalistes qui savent cette valeur assurée d'une prochaine plus-value.

La Banque d'Escompte reste sans changement à 470.

Le Crédit Foncier continue à faiblir à 1,247.50.

Le Crédit Mobilier se négocie à 363.75, sans toutefois donner lieu pour le moment à d'importantes transactions.

Les actions du Crédit Foncier de Tunisie se soutiennent avec de bonnes dispositions.

Grande fermeté sur les actions des Immeubles de France.

Les obligations Linares à Alméria se retrouvent en progrès à 245.

On s'occupe beaucoup, et d'une façon très favorable, des actions des Charbonnages d'Urikany à 255.

Les Chemins Economiques font 413.

Dernières Nouvelles

Paris, 18 juillet, 1 h. 10 soir.

Dans la séance tenue ce matin à la Chambre, on a adopté les derniers articles du projet de la Commission des douanes.

L'ensemble du projet a été voté par 387 voix contre 110.

M. Cavaignac a déposé un rapport général sur le budget de 1892. La séance est ensuite levée.

Contrairement aux prévisions, la rentrée aux ateliers des Compagnies du Nord, de l'Ouest, de l'Est et du Lyon s'est effectuée tranquillement.

Quelques tentatives pour débaucher les travailleurs ont échoué grâce à la présence de nombreux gendarmes. Six arrestations ont été opérées.

Les grévistes se sont ensuite réunis et décidèrent de s'abstenir d'accompagner la délégation au Palais-Bourbon.

La situation paraît moins tendue. HAVAS.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

MARCHÉS

BRISSAC, 16 juillet

Froment, le d.-déc., 3 80. — Seigle, 2 70. — Orge, 2 45. — Avoine hiver, 2 fr.; été, 1 80. — Noix, 2 90. — Foin, la charretée (1,050 kil.), 100 fr. — Paille, 45 fr. — Beurre, le 1/2 kil.,

1 fr. — Œufs, la douzaine, » 80. — Vin rouge, la barrique, 100 fr. — Vin blanc, 110 fr.

BEAUFORT, 15 juillet

Froment, d.-déc., 3 90. — Seigle, 2 60. — Avoine, 1 90. — Foin, la charretée, 100 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 fr. — Œufs, la douzaine, » 80. — Vin rouge, 90 à 110 fr. — Vin blanc, 120 à 140 fr.

SEGRÉ, 15 juillet

Froment, double-décalitre, 3 75. — Orge, 2 fr. — Sarrazin, 2 fr. — Avoine, 1 90. — Beurre, le 1/2 kil., » 85. — Poulets, la couple, 2 75. — Œufs, la douzaine, » 75.

SABLÉ, 13 juillet

Froment, de 19 à 19 50 l'hect. — Orge, de 12 à 12 50. — Avoine, de 10 50 à 11 fr. — Pommes de terre, de 3 50 à 4 fr. l'hect. — Poules, de 4 à 4 50 la couple. — Poulets, de 2 25 à 3 fr. — Jeunes canards, de 2 25 à 3 fr. — Pigeons, de 1 40 à 1 60. — Œufs, de » 80 à » 85 la douzaine. — Beurre, de 4 à 4 10 le 1/2 kil.

UN DEMI SIÈCLE DE SUCCÈS

Le Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est

l'ALCOOL de MENTHE **RICQLÈS**

Recommandé contre les maux les plus graves. Boisson hygiénique et rafraîchissante.

Préservatif contre les Épidémies. Eau de toilette et dentifrice très appréciés. Fabr. à Lyon. Maison à Paris, 41, rue Richer. Exiger le nom DE RICQLÈS sur les flacons.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Eau-de-Vie Blanche pour Fruits

FABRICATION SPÉCIALE

Eau-de-vie de Marmande, 43°, 1 f. 50 le litre

— de Montpellier, 45°, 1 f. 75 —

— d'Armagnac, 50°, 2 francs —

VERRE COMPRIS

BÉNÉDICTINE de l'abbaye de Fécamp
5 fr. 90 le litre

Baisse de Prix sur le
SUCRE

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la

REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, larynélite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 Octobre 1890.

Je fais personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades ; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats.

Dr L. RAVAUD.

M. le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888 : « J'ai prescrit avec le plus grand succès, et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle ».

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir ; depuis dix-huit mois, c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes :

1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ;

2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 23 fr. ; soit environ

20 c. le repas ; 45 ans de succès ; 100,000 cures annuelles. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat-poste.

— En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Dépôt à Saumur : chez MM. COMMON, 23, rue Saint-Jean ; J. Russon, épicier.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du neuf juillet dernier, entre M^{me} Marie Bertrand, veuve du sieur François Gauthier, cultivatrice, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, et le sieur François Gauthier fils, majeur, cultivateur, demeurant aussi à Saint-Cyr-en-Bourg.

Il appert :
Que le Tribunal a pourvu ledit sieur François Gauthier fils d'un conseil judiciaire en la personne de M. Lecompte, son oncle, propriétaire, dite commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

Pour extrait certifié conforme, par moi, avoué-licencié soussigné. Saumur, le dix-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-onze. (540) L. ALBERT.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 47.

A ADJUGER

En l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire, Le Samedi 25 Juillet 1891, à midi

UNE MAISON

A usage d'hôtel-restaurant
Sise à Montreuil-Bellay, près la gare,

Avec Cour, Jardin, Écurie et Remise.

MISE A PRIX : 6,000 francs.
Jouissance le 1^{er} Novembre 1891.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES
Le Lundi 27 Juillet, à une heure, A Saumur, étude de M^e BRAC, JOLIE

Petite Maison Bourgeoise

AVEC JARDIN
A l'entrée du Pont-Fouchard, Cette maison dépend de la succession de M^{me} Desvieux, née Coulon.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour visiter, au Pont-Fouchard, à M^{me} AUTRAN, et pour traiter, à M^e BRAC, notaire à Saumur.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A VENDRE

A l'amiable

UNE MAISON

Située au bourg de Saint-Florent

Appartenant à M. CORBINEAU

REVENU : 710 Francs

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e BEAUMONT, notaire. (542)

A VENDRE

UNE MAISON

AVEC VASTE JARDIN

Située dans un des plus beaux quartiers de Saumur.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, Saumur. (514)

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS

Vaste exploitation de carrière de tuffeaux

SITUÉE A SAINT-CYR-EN-BOURG

S'adresser à M^{me} V^e CLAVEAU, ou à M. BULEAU, géomètre au Coudray-Macouard.

A VENDRE

Bon vin rouge garanti pur vin, provenant de Villemolle-l'Abbé, propriété de M. MÉNARD. — Récolte 1890. — Prix MODÉRÉS.

S'adresser à M. TAVEAU, expert au Pont-Fouchard. (489)

COUPE D'HERBE de 1^{re} qualité

A VENDRE

S'adresser à Louis BAYET, garde au château de Saint-Florent, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (468)

A LOUER

REMISE & GRENIER

RUE HAUTE SAINT-PIERRE

S'adresser à M^{me} veuve GIRARD, place Dupetit-Thouars. (506)

A CÉDER DE SUITE
UN MAGNIFIQUE ÉTABLISSEMENT

Vins en gros et Liqueurs

Situé à Doué-la-Fontaine

S'adresser, pour traiter, à M. ALPHONSE PINEAU, qui l'exploite, ou à M. RENARD, expert à Doué-la-Fontaine.

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique.

S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (143)

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

ENTREPOT

CIDRE DE BRETAGNE

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

Les Sœurs de la Miséricorde

Rue Basse-Saint-Pierre, 10, SAUMUR

REPASSAGE A NEUF

Spécialité de Chemises d'homme
Faux-cols et Manchettes
Glaçage parisien
Services de Table
Trousseaux et Dentelles

LINGERIE en TOUS GENRES

Mise à neuf sans altération du Tissue

UNE FEMME, munie de bonnes références, demande Place ou à faire des Ménages.

S'adresser au bureau du journal

ON DEMANDE un Apprenti pour une maison de nouveautés.

S'adresser au bureau du journal.

BAINS DE MER — SAISON 1891

CASINO DE DEAUVILLE

SIÈGES DE LA PLAGE DE TROUVILLE

Concessionnaire : **ANDRÉ SERVAT**

Directeur du Casino : Edmond GRELLET
Chef du Personnel : P. PAUL

Splendide PARC — Magnifique SALLE de SPECTACLE
Salle de Concerts — Salon des Dames

CAFÉ — GALERIE SUR LA MER — SALON DE LECTURE
(Nombreuses collections de journaux — Journaux illustrés)

GYMNASÉ — JEUX DE SALONS — BALS D'ENFANTS

GRANDS BALS — REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Trajet direct : 4 heures de Paris

ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

IMBERT & FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits, le litre 1 f. 50 et 2 fr.

Kirsch de Fougerolle, marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 francs 50.

Citronnade rafraîchissante, très hygiénique, le litre 3 fr. 50, le 1/2 litre 2 francs.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 75.

Sirops de fantaisie, le litre 1.75 ; pur sucre, 2.25.

SUCRE cassé pour confitures, le kilog. 1.05
— à la mécanique, — 1.15

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie **PAUL GODET**, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 JUILLET

| FONDS | | VALEURS FRANÇAISES | | OBLIGATIONS DU CREDIT FONCIER | | VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS) | |
|---------------------------|--------|---------------------------------|---------|-------------------------------------|---------|--|--------|
| 3 0/0 | 95 25 | Banque de France | 4440 | Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400 | 392 | Compagnie parisienne du Gaz | 380 |
| 3 0/0 1891 | 93 80 | Banque d'Escompte | 470 | — comm. 1879 3 0/0 r. à 500 | 473 | Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500 | 25 |
| 3 0/0 amortissable | 95 85 | Comptoir national d'Escompte | 575 | — fonc. 1879 3 0/0 r. à 500 | 470 50 | Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000 | 24 75 |
| 4 1/2 1883 | 105 70 | Crédit Foncier | 1245 | — comm. 1880 3 0/0 r. à 500 | 469 | — 6 0/0 2 ^e série | — |
| EMPRUNTS (VILLE DE PARIS) | | Crédit Industriel et Commercial | 575 | — fonc. 1883 3 0/0 r. à 500 | 449 | — obligations à lots | 608 |
| Oblig. 1855-60 3 0/0 | 560 | Crédit Lyonnais | 800 | — fonc. 1885 3 0/0 r. à 500 | 467 50 | Suez 5 0/0 remboursable à 500 | — |
| — 1865 4 0/0 | 533 | Crédit Mobilier | 365 | CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS) | | FONDS ÉTRANGERS | |
| — 1869 3 0/0 | 418 | Dépôts et Comptes courants | — | Est 3 0/0 anc. r. à 500 | 438 | Emprunt russe 1862 5 0/0 | 98 05 |
| — 1871 3 0/0 | 406 | Société Générale | 483 75 | P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500 | 441 | — 1889 4 0/0 | 97 05 |
| — 1875 4 0/0 | 527 | Est | 895 50 | Midi 3 0/0 ancien r. à 500 | 443 50 | Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série | — |
| — 1876 4 0/0 | 528 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1473 75 | Nord 3 0/0 r. à 500 | 444 | — 2 ^e | — |
| — 1886 3 0/0 | 410 | Midi | 1290 | Orléans 3 0/0 r. à 500 | 447 | VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.) | — |
| Bons de liquidation | 504 | | | Ouest 3 0/0 anc. r. à 500 | 442 50 | Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500 | 510 75 |
| | | | | VALEURS ÉTRANGÈRES | | | |
| | | | | Nord | 1825 | | |
| | | | | Orléans | 1511 25 | | |
| | | | | Ouest | 1055 | | |
| | | | | Compagnie parisienne du Gaz | 1402 50 | | |
| | | | | Transatlantique | 532 50 | | |
| | | | | Canal de Panama | 33 | | |
| | | | | Suez | 2750 | | |
| | | | | VALEURS ÉTRANGÈRES | | | |
| | | | | Autrichien 4 0/0 or | 96 65 | | |
| | | | | Dette d'Égypte 6 0/0 | 490 | | |
| | | | | Extérieur 4 0/0 | 72 85 | | |
| | | | | Hongrie 4 0/0 or | 91 05 | | |
| | | | | Italie 5 0/0 | 90 90 | | |
| | | | | Portugal 4 1/2 1888 | 332 50 | | |

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Maire, Hôtel-de-Ville de Saumur 1891

Certifié par l'imprimeur soussigné,